

Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 10 mars 2020 portant nomination au Comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R. 2197-6 à R. 2197-10 ;
Vu la proposition du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 9 décembre 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés pour siéger comme membres du comité consultatif national de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics :

- M. BONNOT (Frédéric), chef de service, adjoint à la directrice des affaires financières ;
- Mme DELIGNE (Sabine), sous-directrice du budget de la mission « enseignement scolaire » à la direction des affaires financières ;
- M. de ROBILLARD (Guilhem), sous-directeur du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » à la direction des affaires financières ;
- M. VICHON (Frédéric), chef de la mission des achats au service de l'action administrative et des moyens.

Article 2

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 10 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des affaires juridiques,
LAURE BÉDIER